

# ATTESTATION DE CONFORMITE AUX EXIGENCES

n° 25/367/4292

**Demandeur :** Ameublement Français – Groupement Cercueil  
120 avenue Ledru Rollin  
75011 Paris  
FRANCE

**Le(s) produit(s) référencé(s) :** Cercueil parisien pin AF 08

**Description :** Matériau(x) : bois massif  
Essence(s) de bois : pin (*masse volumique 550 kg/m<sup>3</sup>, module élasticité 8800 MPa*)  
Panneautage réalisé avec colle D3 ou C3  
Epaisseur minimale (hors moulurage) du fond, de la ceinture et du couvercle : 22 mm  
Longueur : 1950 mm ; Masse : 42 kg  
Assemblage de la ceinture : 12 joints métal longueur 100 mm  
Liaison couvercle-ceinture : vissage (8 vis 5 x 60 mm)  
Liaison fond-ceinture : 24 pointes de 50x1.8mm + colle  
Couvercle débordant, Fond encastré  
Système de portage : Poignée fixe non basculante (testée, non référencée)

respecte les caractéristiques mentionnées à l'article R. 2213-25-1 du code général des collectivités territoriales et définies par l'arrêté du 20 décembre 2018 pris en application des articles R. 2213-25 et R. 2213-25-1 du code général des collectivités territoriales, définissant les caractéristiques applicables aux cercueils et fixant les modalités de vérification de ces caractéristiques, sous réserve de la suppression du 3<sup>e</sup> tiret : « - aucune goutte ne doit apparaître à l'extérieur du cercueil. » du point 4 : « Résistance aux manœuvres dynamiques » de l'annexe I de celui-ci.

**pour un usage :** inhumation et crémation

suivant les méthodes d'essai définies par la norme NF D80-001 Cercueils - Spécifications de performances pour le contrôle d'aptitude à l'usage d'un cercueil :

- NF D80-001-1 (2004-05-01) : Partie 1 : caractérisation des cercueils et exigences mécaniques
- NF D80-001-2 (2007-09-01) : Partie 2 : caractérisation des cercueils et exigences pour la biodégradabilité en terre
- NF D80-001-3 (2008-09-01) : Partie 3 : caractérisation des cercueils et exigences pour la crémation

Nota 1 : la conformité du cercueil aux parties 2 et 3 de la norme est validée compte tenu du matériau constitutif et de son épaisseur.

Nota 2 : dans le cas d'utilisation sur ce cercueil d'un autre dispositif de portage, la preuve de conformité de celui-ci à la partie 1 de la norme devra être apportée.

suivant les résultats d'essais consignés dans le(s) rapport(s) d'essais :

**FCBA : MP 25-0061-0081\_V1** du 01/07/2025

Toute modification majeure apportée au produit présenté et testé entraîne la nullité de la présente ATTESTATION DE CONFORMITE. Les modifications éventuelles doivent être notifiées par écrit dans les plus brefs délais au LABORATOIRE D'ESSAIS ET MESURES du FCBA qui décidera de la suite à donner. La présente ATTESTATION DE CONFORMITE ne concerne que le(s) produit(s) soumis à l'examen par le demandeur. Elle ne peut en aucun cas caractériser une constance de qualité de fabrication. FCBA ne peut s'assurer ni garantir que le produit n'a fait l'objet d'aucune modification et qu'il demeure fabriqué et commercialisé sous les caractéristiques d'origine.

Champs sur Marne, le 1er octobre 2025

Le Responsable Technique des  
compétences puériculture, échelles,  
couchages et cercueils

Institut Technologique FCBA  
Le Responsable des laboratoires  
du pôle Aménagement  
des Espaces de Vie

Félix HO

Nathalie SERRANT

